

LIMITES DE VITESSE



Allée du Quai



Rue du Parc-de-l'Amitié



Côte de l'Église, rue de l'Île-Blanche, rue du Gros-Pèlerin, rue Bérubé, rue de l'Île-aux-Fraises, rue du Petit-Pèlerin, rue de la Colline, rue de l'Île-Lemoyne, rue du Plateau, rue des Cayes, rue de l'Île-aux-Lièvres, rue des Îles, route du Fleuve entre les numéros civiques #339 et #716.



Route du Fleuve, entre son intersection avec la route de la Montagne (à l'est) et le numéro civique #339 (à l'ouest), incluant la bretelle d'accès à l'extrémité ouest de la route du Fleuve.

Route du Fleuve, entre son intersection avec la route de la Montagne (à l'ouest) et le numéro civique #716 (à l'est), incluant la bretelle d'accès à l'extrémité est la route du Fleuve.



Côte de la Mer, entre son intersection avec la route de la Montagne (au nord-ouest) et son intersection avec la bretelle nord de la sortie 496 de l'autoroute 20 (au sud-est).



Chemin Fraserville, 2^e Rang, chemin du Lac, 3^e Rang.
Côte de la Mer, entre son intersection avec la bretelle nord de la sortie 496 de l'autoroute 20 (au nord-ouest) et sa jonction avec le chemin Fraserville (au sud-est).

**À NOTER QUE LES ADRESSES SONT APPROXIMATIVES.
NOUS VOUS INTITONS À RESPECTER LA SIGNALISATION EN PLACE.**